

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JANVIER 2011**

008/2011 : "renouvellement de la ligne de trésorerie"

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

M. RAGU présente le rapport.

Par délibération 51/2009 en date du 27 novembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la -*signature d'une convention d'ouverture de trésorerie auprès de la Banque Populaire Rives de Paris pour un montant de 500 000.00 €.

Cette convention trouvant son terme en date du 10/01/2011, il y a lieu de procéder à sa reconduction. Nous avons reçu une proposition de la Banque Populaire Rives de Paris dont les conditions financières suivantes sont mieux disantes :

- Montant : 500 000.00 €
- Durée : 12 mois renouvelables
- Taux : Euribor 3 mois + marge 0.70
- Commission et frais engagement : Néant

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur ce point.

M. RAGU précise que 3 établissements bancaires ont été sollicités :

- la Caisse d'Epargne qui demandait une commission de 1000 €, des commissions de non utilisation et une marge supérieure (0,75) en plus de l'Euribor 3 mois
- DEXIA qui n'a présenté aucune offre,
- la Banque Populaire, objet de la délibération.

Considérant que la ligne de trésorerie passée antérieurement avec la Banque Populaire Rives de Paris trouve son terme,

Considérant l'offre présentée par la Banque Populaire Rives de Paris,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE le Maire à signer la convention pour un montant de 500 000.00 € auprès de la Banque Populaire Rives de Paris selon les conditions suivantes :

Montant : **500 000.00 €**
Durée : 12 mois renouvelables
Taux : Euribor 3 mois + marge 0.70 %
Commission et frais engagement : Néant

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 21h40
